



Rapport du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre Communauté de Communes Vallée de l'Hérault



Pilote du projet : Rachel SANIEL

Chef de mission : Laurent MILHÉ
Auditrice : Candice THURIÈS

Table des matières

1. Objectifs de l'étude.....	4
2. Définition des périmètres	5
2.1. Périmètre organisationnel	5
2.2. Périmètre temporel – année de référence	5
2.3. Périmètre opérationnel – catégories d'émissions.....	5
3. Présentation de l'équipe projet.....	7
3.1. Equipe projet – Piléa Stratégie.....	7
3.2. Equipe projet – CC Vallée de l'Hérault	7
3.3. Cartographie des flux.....	8
4. Méthode et outil de comptabilisation.....	9
4.1. Le déroulé du Bilan Carbone®.....	9
5. Fiche d'identité	11
6. Présentation de l'organisation	12
6.1. Description générale	12
6.2. Politique de développement durable.....	13
7. Déclaration des émissions de Gaz à Effet de Serre	14
7.1. Synthèse.....	14
7.2. Tableau de déclaration	15
7.3. Justification des postes d'émissions indirects écartés	16
7.4. Analyse par poste d'émission.....	16
7.4.1. L'énergie (sources fixes de combustion et électricité)	16
7.4.2. Les sources mobiles de combustion (carburant)	18
7.4.3. Les émissions fugitives (climatisation).....	20
7.4.4. Les émissions issues de la biomasse (artificialisation)	21
7.4.5. Les déplacements domicile-travail	22
7.4.6. Les déplacements professionnels	26
7.4.1. Les achats de biens	27
7.4.2. Les immobilisations.....	29
7.4.3. Les achats de services.....	31
7.4.4. La gestion des déchets.....	33
8. Plan de transition.....	35

8.1.	Bâtiments - Energie.....	35
8.2.	Mobilité.....	37
8.3.	Achats – Biens et services	38
8.4.	Déchets.....	39
8.5.	Synthèse du plan de transition	40
9.	Glossaire.....	41

1. Objectifs de l'étude

Le dispositif des Bilans d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), encadré par l'article L. 229-25 du code de l'environnement, prévoit la réalisation d'un bilan d'émissions et d'un plan d'action volontaire visant à les réduire tous les trois ou quatre ans pour les EPCI de plus de 50 000 habitants.

Bien que non concernée par l'obligation réglementaire du fait de sa population actuelle (42.520 habitants), la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault a souhaité engager une démarche volontaire de calcul de son BEGES.

Les objectifs du diagnostic du BEGES consistent à :

- Quantifier les émissions de GES générées par les activités de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault ;
- Hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des activités et des sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Proposer un plan d'action visant à réduire ces émissions de GES, s'intégrant dans ce qui est déjà en place ou en cours

Outre les intérêts environnementaux, réaliser son BEGES présente des atouts économiques, et sociétaux non négligeables pour une organisation, comme :

- Répondre aux contraintes réglementaires et anticiper les législations nationales qui n'auront de cesse de favoriser les économies vertes ;
- Faire des économies en traquant les fuites d'énergie et en suivant des pistes pour optimiser les ressources ;
- Faire une analyse de sa vulnérabilité économique aux hausses de prix des énergies fossiles et mettre en place des actions pour réduire cette sensibilité ;
- Mettre en place et orienter ses actions de management de l'environnement, vérifier la pérennité de son activité ;
- Communiquer positivement sur sa démarche auprès de ses agents et usagers.

Concrètement, le BEGES est une méthode très exhaustive qui permet de repérer tous les postes d'activité responsables d'émissions de Gaz à Effet de Serre et surtout d'identifier les principaux leviers sur lesquels il conviendra d'agir.

Pour mener à bien ce diagnostic, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault s'est rapprochée du cabinet Piléa Stratégie pour son expérience et son expertise reconnue auprès du secteur public local. Le cabinet dispose des certifications Bilan Carbone ® qui garantira rigueur scientifique et qualité des résultats.

2. Définition des périmètres

2.1. Périmètre organisationnel

Le périmètre organisationnel d'une collectivité correspond, comme pour les autres types de Personnes Morales, aux installations et équipements contrôlés par les établissements (SIRET) identifiés sous son SIREN. Le BEGES de la collectivité prévu à l'article L. 229-25 du code de l'environnement porte sur son patrimoine et sur ses compétences. La notion de patrimoine renvoie à une approche de contrôle financier alors que la notion de compétence correspond à une approche de contrôle opérationnel. En cohérence avec l'esprit de la démarche de Bilan GES, l'approche combinée est retenue par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

Des Délégations de Service Public ont également été l'objet de l'étude et sont listées ci-dessous :

- Traitement des déchets du Syndicat Cœur d'Hérault

2.2. Périmètre temporel – année de référence

La comptabilisation des émissions de GES de l'entité concernée doit se faire sur une année complète dite année de reporting et constitue le périmètre temporel. Dans cette étude, l'année de reporting prise en compte est l'année 2024, elle est également celle de l'année de référence.

La réalisation d'un Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre réglementaire doit être renouvelée tous les 3 ans, la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault devra donc le renouveler pour l'année 2027, permettant ainsi un suivi des évolutions.

2.3. Périmètre opérationnel – catégories d'émissions

S'appuyant sur la norme ISO 14064-1 : 2018 et ISO 14069 : 2013, le décret n° 2011-829 établit une division des émissions selon des catégories d'émission listées ci-dessous. Toutes ces catégories d'émissions constituent le périmètre opérationnel de la mission.

Catégorie d'émission de GES		
Catégorie 1	Émissions directes	<ul style="list-style-type: none"> • Produites par les sources fixes et mobiles de combustion (chaudières, moteurs des véhicules, ...) • Issues des procédés hors énergie (procédés industriels) • Fugitives (fluides frigorigènes et autres gaz issus, passivement, d'une activité) • Issues de la biomasse (prise en compte de l'imperméabilisation, déforestation, ...)
Catégorie 2	Émissions indirectes liées à l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Associées à la consommation d'électricité (production, transport et distribution). • Associées à la consommation d'autres énergies (réseau de chaleur, vapeur, froid, ...)
Catégorie 3	Émissions indirectes liées au transport	<ul style="list-style-type: none"> • Le fret entrant et sortant • Les déplacements domicile-travail des salariés • Les déplacements de potentiels visiteurs, patients et clients • Les déplacements professionnels
Catégorie 4	Émissions indirectes liées aux produits achetés	<ul style="list-style-type: none"> • Les achats et immobilisations de biens (de l'extraction des matériaux à la transformation) • La gestion des déchets (de la collecte au traitement final) • Les actifs en leasing amont (production, utilisation et entretien) • Les achats de service
Catégorie 5	Émissions indirectes liées aux produits vendus	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des produits • Actifs en leasing aval • Fin de vie des produits • Investissements
Catégorie 6	Autres émissions indirectes	<ul style="list-style-type: none"> • Peut être liées à des activités ou évènements ponctuels, aux usages numériques

Sur le plan réglementaire, la notion de scope n'est pas employée dans le cadre de la méthodologie de réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre. Si l'usage amène toujours à parler de scope, la notion utilisée est celle d'émissions directes et indirectes composées de 6 catégories d'émission. A titre indicatif, la catégorie 1 et 2 correspondent respectivement aux scopes 1 et 2 tandis que le scope 3 a été subdivisé en 4 catégories d'émission (3, 4, 5 et 6).

3. Présentation de l'équipe projet

3.1. Equipe projet – Piléa Stratégie

L'équipe en charge de la mission est constituée de :

- Laurent MILHE, responsable de l'étude
- Candice THURIES, consultante évaluatrice

3.2. Equipe projet – CC Vallée de l'Hérault

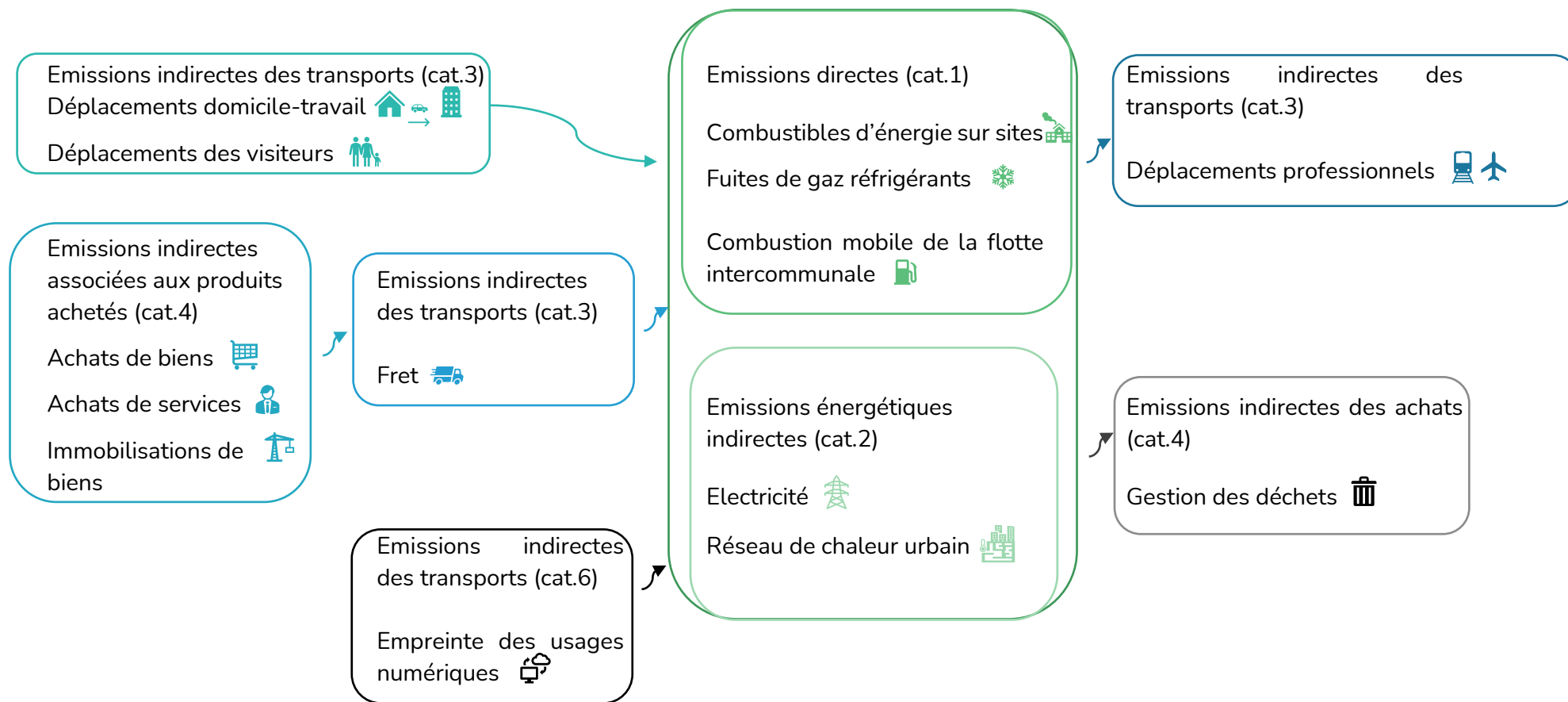
PILEA STRATEGIE, dans sa démarche, demande à avoir un interlocuteur privilégié au sein de l'entité concernée par l'étude. Cette personne coordonne les différentes échéances (réception des données, organisation des réunions d'avancement...) entre les différents services concernés par l'étude et facilite les interactions entre le bureau d'études et les membres de l'organisme audité.

Pilote interne du projet :

- Rachel SANIEL, Chargée de mission Développement Durable au Pôle Aménagement Environnement.

Tous les autres services concernés par la récolte de données, les mesures de réduction, les sessions de sensibilisation font également partie de l'équipe projet de la communauté de communes.

3.3. Cartographie des flux



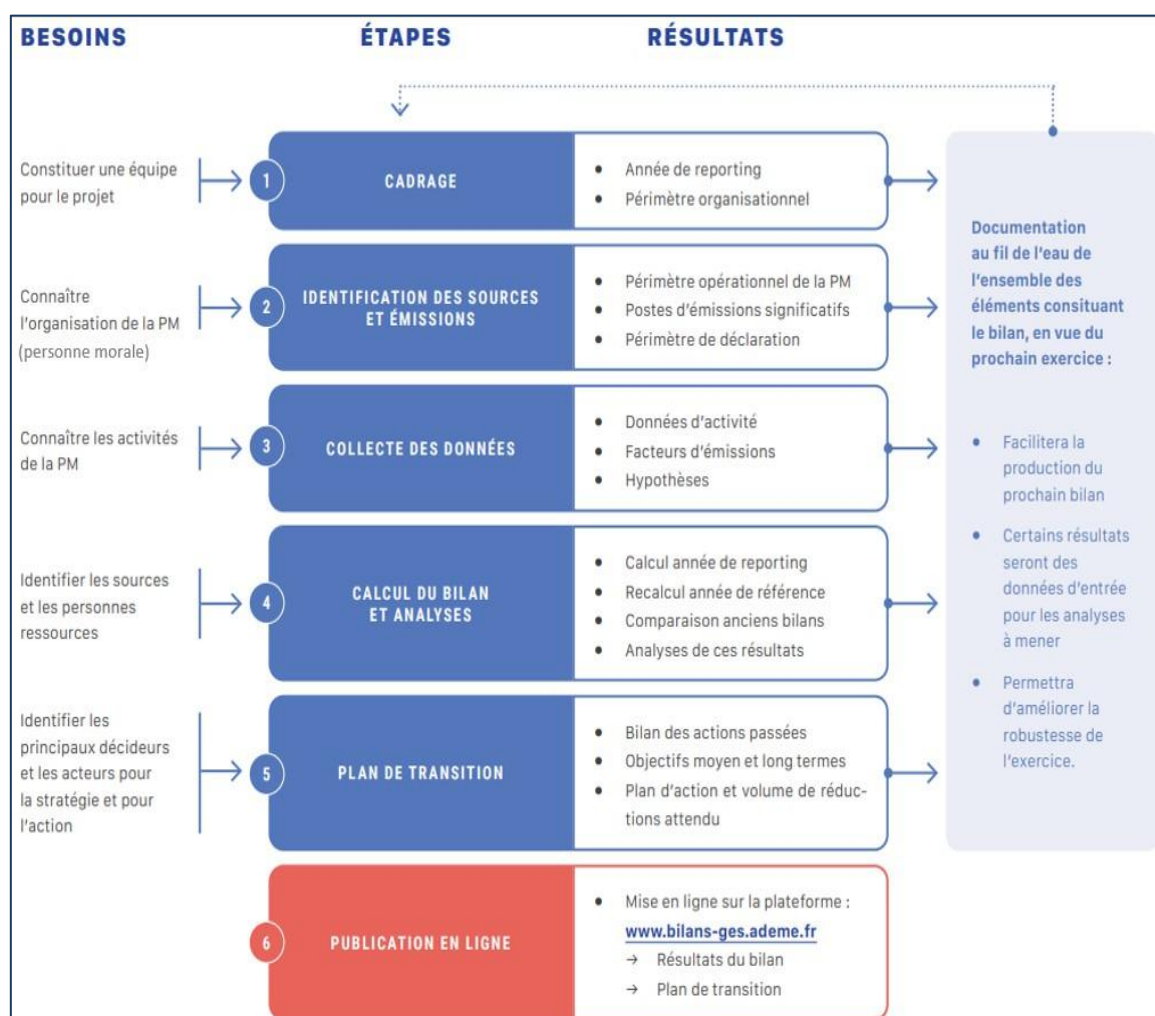
Patrimoine et compétences de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

4. Méthode et outil de comptabilisation

4.1. Le déroulé du Bilan Carbone®

Pour mener à bien le BEGES, PILEA STRATEGIE s'appuie sur la méthodologie Bilan Carbone®.

Le Bilan Carbone® est une méthodologie précise qui s'appuie sur une démarche bien définie. Il se décompose en 5 étapes durant lesquelles il est demandé une implication forte des directions qui s'y engagent.



- La première étape consiste à fixer les objectifs de l'organisation et à nommer un pilote à la démarche et des personnels en charge de la remontée de données dans chaque service concerné.
- La deuxième étape va servir à définir les périmètres de comptabilisation des émissions. L'année de comptabilisation sera déterminée ainsi que le périmètre organisationnel. Ce dernier décrit quels seront les sites et établissements à prendre en compte. Enfin, le périmètre opérationnel va fixer les postes d'émissions à comptabiliser suivant l'activité de l'organisation.
- La troisième étape est l'étape dédiée à la collecte des données d'activité nécessaires au calcul des émissions. Ces données seront converties en tonnes de CO2 équivalent à l'aide de facteurs d'émissions venant principalement de la Base Carbone de l'ADEME. A l'issue de ce calcul, une première présentation des résultats est effectuée pour dresser le profil carbone avant la phase de co-construction du plan de transition de l'étape suivante.
- La quatrième étape consiste donc à la définition de ce plan en concertation entre le prestataire du bilan carbone et les équipes de l'organisation objet de l'étude. Les postes à enjeux sont identifiés et analysés dans le contexte de l'organisation dans un but de pertinence et de faisabilité. Des indicateurs de suivi sont déterminés pour permettre à l'organisation de se repérer dans son évolution.
- Enfin, la cinquième étape consiste à synthétiser la quantification des émissions par catégorie ainsi que le plan d'action associé dans un rapport et à en faire une restitution finale au comité de direction et parties prenantes. Le bilan peut alors être publié sur la plateforme BEGES de l'ADEME.

5. Fiche d'identité



Nom de la collectivité : CC Vallée de l'Hérault

Structure : Collectivité territoriale (dont EPCI)

Population : 42 520

Année de reporting : 2024

SIREN principal : 243 400 694

Nombre d'agents : 311 au 31/12/2024

Département : Hérault

Mode de consolidation : Opérationnel

Courriel du créateur du bilan : rachel.saniel@cc-vallee-herault.fr

Collectivité soumise à l'obligation de PCAET ? Oui

Votre PCAET inclut un diagnostic de vos émissions « Patrimoine et Compétences » pour l'année de reporting mentionnée ci-dessus, et respectant les obligations de formalisme demandées pour les BEGES-R ? Non

6. Présentation de l'organisation

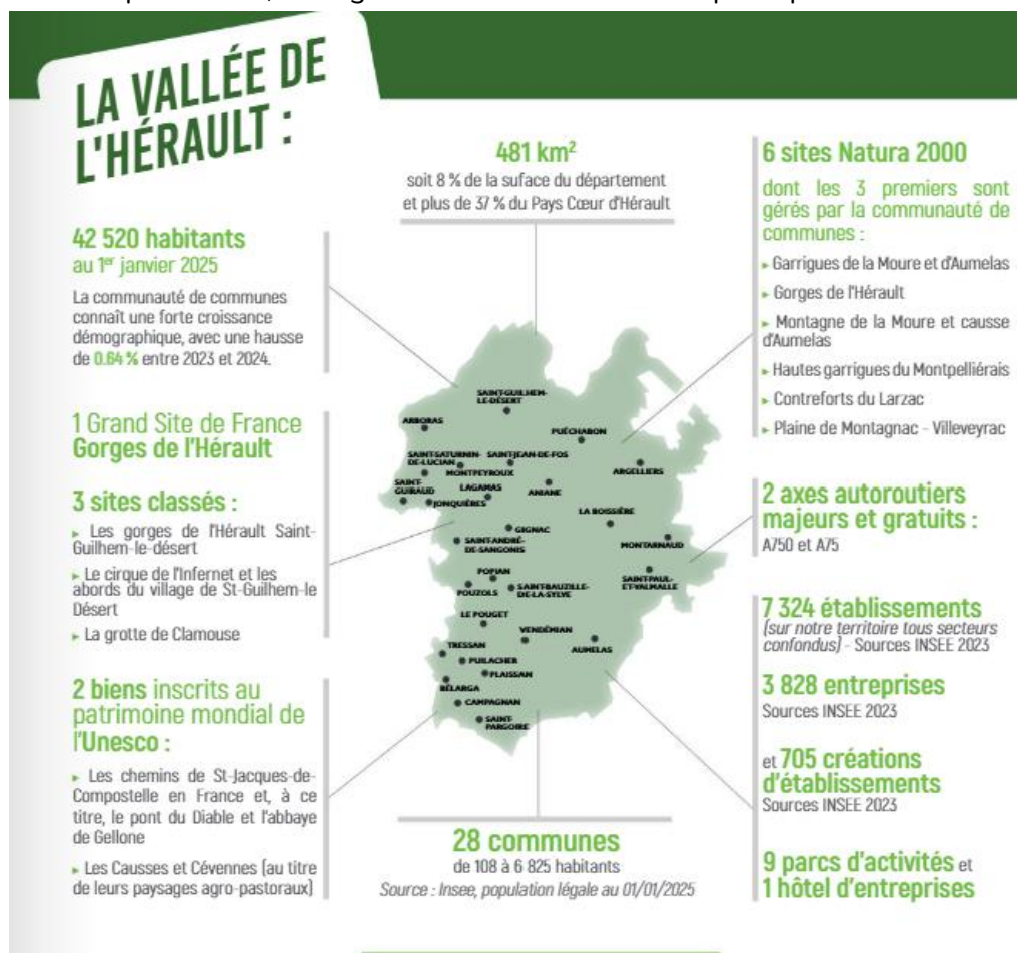
6.1. Description générale

La CC Vallée de l'Hérault, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) créé en 1998, regroupe 28 communes et plus de 42 000 habitants, à l'ouest de la métropole de Montpellier. Territoire doté d'une forte attractivité, sa population augmente en moyenne de 2% par an depuis 25 ans.

Le territoire commence au nord par les gorges creusées par le fleuve Hérault dans le massif karstique en descendant des Cévennes et se poursuit au sud par une plaine viticole dominée à l'est par le causse d'Aumelas.

La collectivité emploie plus de 300 agents et exerce des missions nombreuses autour :

- du développement économique : commerce, agriculture, tourisme, aide aux entreprises, innovation
- du cadre de vie : gestion des déchets, gestion de l'eau, Gemapi, espaces naturels, biodiversité, habitat et logement
- des services aux habitants : petite enfance, mobilités durables, jeunesse, sports, parentalité,
- de la culture : patrimoine, enseignement musical et lecture publique



Source : Rapport d'activité 2024 – CC Vallée de l'hérault

6.2. Politique de développement durable



La CC Vallée de l'Hérault intègre pleinement les objectifs de Développement Durable au travers de son projet de Territoire. Celui-ci reprend 3 principaux transversaux qui servent de guides pour la conduite du projet de territoire afin de faire de la vallée de l'Hérault un territoire 3D :

- **D comme Durable** : le projet de territoire doit viser une croissance soutenable, conformément aux principes d'un Agenda 21, conciliant économie, social, environnement et culture, en prenant en compte la transition énergétique, la croissance verte, l'économie circulaire et l'innovation sociale.
- **D comme Démocratique** : le projet de territoire doit être solidaire, participatif et citoyen, avec une gouvernance impliquant le plus grand nombre pour profiter d'une intelligence collective et prendre en compte et favoriser la demande de participation citoyenne.
- **D comme Digital** : le projet de territoire doit connecter le territoire pour intégrer tous les secteurs d'activité à la nouvelle révolution numérique et accompagner et impulser les inévitables mutations non comme des menaces mais comme des opportunités.

Les quatre orientations du projet de territoire sont les suivantes :

1. Pour une **économie** attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi
2. Pour un **cadre de vie** de qualité, harmonieux et équilibré
3. Pour des **services** de vie quotidienne pour tous
4. Par et pour la **culture** : accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes

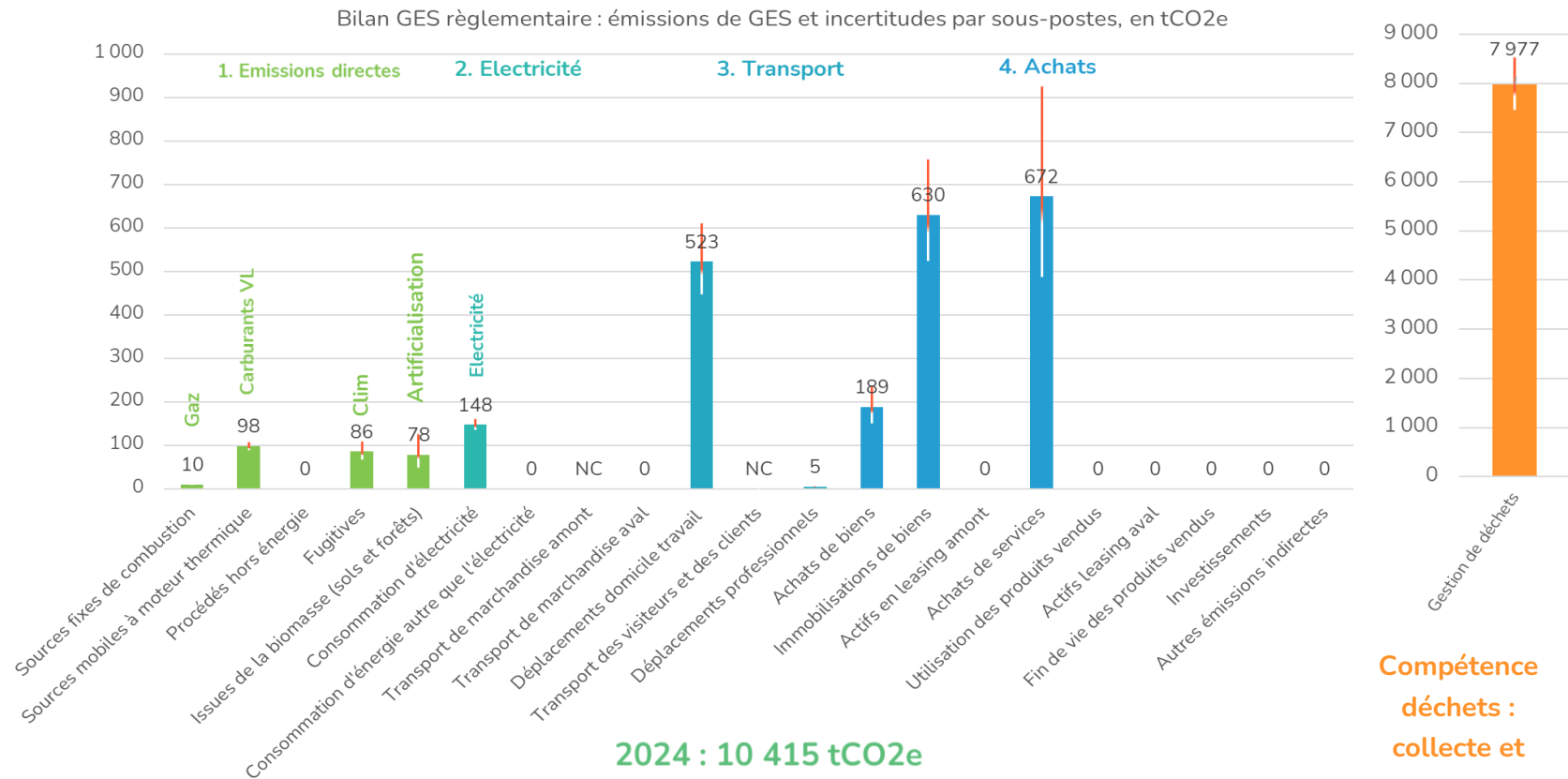
En savoir plus : [Projet de territoire - Site officiel - Communauté de communes Vallée de l'Hérault](#)



7. Déclaration des émissions de Gaz à Effet de Serre

7.1. Synthèse

Le bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault s'élève à **10 415 tCO₂e** pour l'année de référence 2024 avec une incertitude de 610 tCO₂e soit **une incertitude de 6%**.



7.2. Tableau de déclaration

Le tableau ci-dessous reprend la déclaration en tCO2e sur les postes concernés et les incertitudes associés :

Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	CO2	CH4	N2O	Autres	Total	CO2 b	Incertitude
1. Emissions directes de GES	1.1	Emissions directes des sources fixes de combustion	10	0	0	0	10	0	1
	1.2	Emissions directes des sources mobiles de combustion	97	0	1	0	98	6	10
	1.3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0
	1.4	Emissions directes fugitives	0	0	0	86	86	0	23
	1.5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	78	0	0	0	78	0	47
	Sous total			186	0	1	86	272	6
2. Emissions indirectes associées à l'énergie	2.1	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	148	0	0	0	148	0	13
	2.2	Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre que l'électricité	0	0	0	0	0	0	0
	Sous total			148	0	0	0	148	0
3. Emissions indirectes associées au transport	3.1	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0
	3.2	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0
	3.3	Déplacements domicile travail	523	0	0	0	523	0	88
	3.4	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0
	3.5	Déplacements professionnels	5	0	0	0	5	0	1
	Sous total			527	0	0	0	527	0
4. Emissions indirectes associées aux produits achetés	4.1	Achats de biens	186	1	1	0	189	-6	47
	4.2	Immobilisations de biens	630	0	0	0	630	0	127
	4.3	Gestion des déchets	7 977	0	0	0	7 977	0	548
	4.4	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0
	4.5	Achats de services	672	0	0	0	672	0	254
	Sous total			9 465	1	1	0	9 468	-6
TOTAL			10 326	1	2	86	10 415	0	610

7.3. Justification des postes d'émissions indirects écartés

Dans les postes significatifs, le poste des visiteurs sur les sites touristiques tels que : les visiteurs du Grand Site de France du Pont du Diable, les déplacements des usagers des crèches et des déchetteries, le transport de marchandise amont, n'ont pas été calculés.

Les informations disponibles ne permettaient pas de les comptabiliser de manière fiable. Une méthodologie sera mise en place pour le prochain bilan.

7.4. Analyse par poste d'émission

7.4.1. L'énergie (sources fixes de combustion et électricité)

L'étude du poste « énergie » s'attache à analyser les consommations énergétiques de la collectivité. L'ensemble des équipements détenus par la collectivité fonctionnent soit à l'électricité soit au gaz.

La consommation d'énergies représente une émission de **229 tCO2e** en 2024.

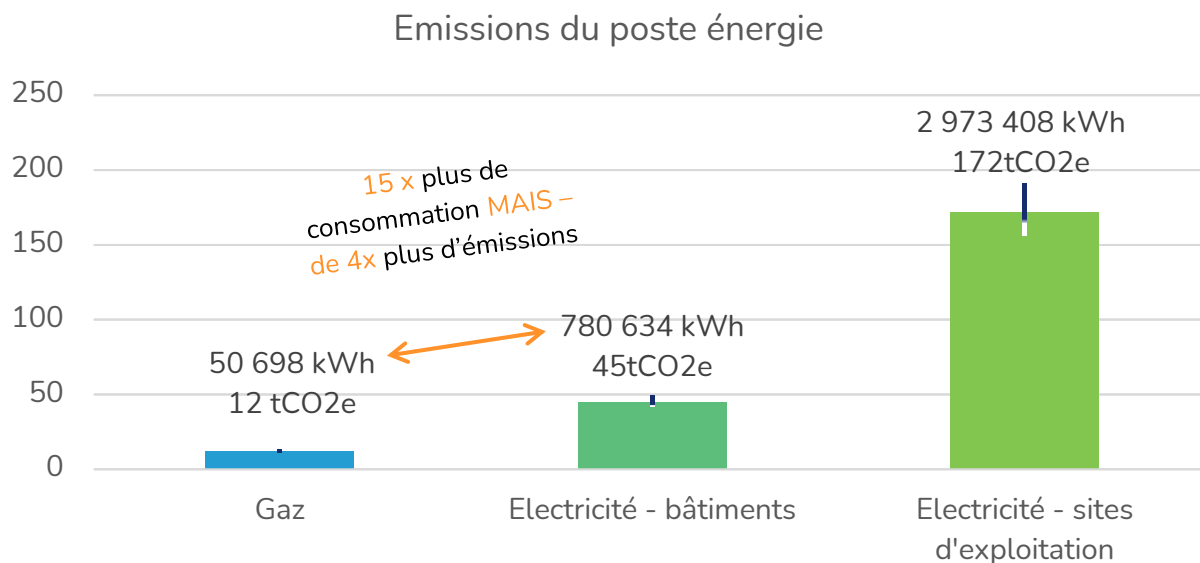
Source des données d'activité : suivi Excel interne par site

Facteurs d'émissions (FE) et valeurs utilisées pour la part énergie :

Source	Valeur physique	Valeur du FE
Gaz	50 698 kWh PCI	0,24 kgCO2e/kWh PCI
Electricité	3 754 042 kWh	0,06 kgCO2e/kWh

Le graphique ci-dessous reprend les déclarations par poste (gaz et électricité) en kWh et en tCO2e.

La consommation d'électricité issue des sites d'exploitation correspond aux données énergétiques des STEP.



Source des données d'activité : suivi Excel interne par site

LES ESSENTIELS

L'organisation CC Vallée de l'Hérault est une **organisation récente**.

La construction des bâtiments a été réalisée avec des **normes énergétiques exigeantes** (essentiellement RT 2012).

Le seul site fonctionnant au gaz en 2024 est la Crèche de Saint-André-de-Sangonis.

LES ÉLÉMENTS D'AMÉLIORATION

Mettre en place des **relevés mensuels** sur chacun des sites/compteurs.

S'assurer de la **disponibilité** de l'information pour l'année de reporting.

Obtenir uniquement des **données physiques**.

7.4.2. Les sources mobiles de combustion (carburant)

Le poste carburant permet d'analyser les émissions liées à l'utilisation des véhicules détenus par la collectivité.

Les émissions liées au carburant pour la collecte des déchets sont données à titre informatif car elles sont incluses dans la comptabilisation des émissions liées aux déchets.

Les émissions liées au carburant des véhicules (hors collecte des déchets) est de **122 tCO₂e** en 2024.

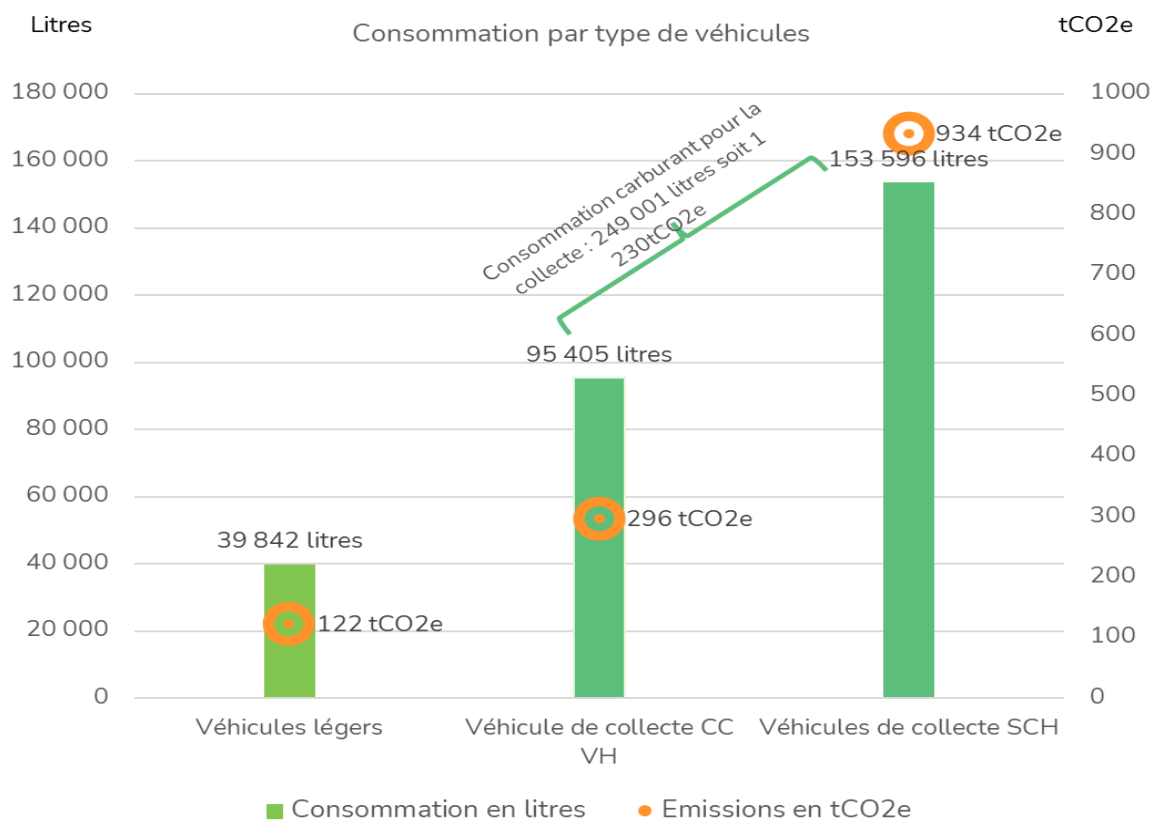
Source des données d'activité : suivi Excel interne par type de véhicules et de carburants et données du SCH.

Facteurs d'émissions (FE) et valeurs utilisées pour la part carburant :

Source	Valeur physique	Valeur du FE
Essence	4 144 litres	2,70 kgCO ₂ e/litre
Gazole	35 698 litres (données déclarées) 95 405 litres (pour information, véhicule de collecte CCVH) 153 596 litres (pour information, véhicule de collecte SCH*)	3,10 kgCO ₂ e/litre

* SCH : Syndicat Cœur d'Hérault s'occupe de la collecte d'une part des déchets de la CCVH

Le graphique ci-dessous reprend les émissions liées au poste carburant :



LES ESSENTIELS

Le parc compte 66 véhicules dont 14% sont électriques et 86% thermiques. La collecte des déchets représente un poids très important dans les émissions, ces données sont incluses dans l'analyse du poste « déchets ».

7.4.3. Les émissions fugitives (climatisation)

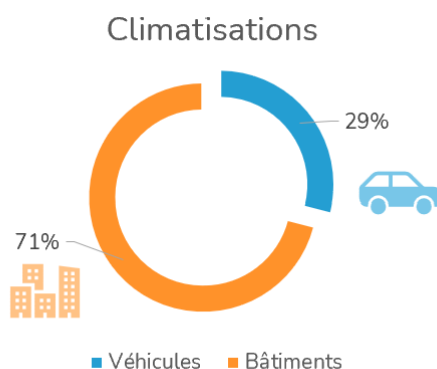
Ce poste recouvre les émissions de gaz à effet de serre résultant de plusieurs sources. La collectivité est concernée uniquement par les émissions d'halocarbures liées aux fuites de fluides réfrigérants que l'on retrouve dans les climatisations.

Les émissions liées aux fuites de fluides frigorigènes représentent **86 tCO2e** en 2024.

Facteurs d'émissions (FE) et valeurs utilisées pour la part climatisation :

Source	Valeur physique	Valeur du FE
Climatisation voiture		
R134a	12,6 kg émis	1 530 kgCO2e/kg
Climatisation des bâtiments		
R410A	27,17 kg émis	2 256 kgCO2e/kg
R32	1,05 kg émis	771 kgCO2e/kg
R407c	2,36 kg émis	1 908 kgCO2e/kg

Le graphique ci-dessous représente le poids des émissions par mode d'utilisation (véhicules et bâtiments) :



LES ESSENTIELS

Les calculs ont été effectués sur la base des fuites moyennes par année en prenant en compte le type de climatisation et le type de gaz. La climatisation en plus d'être énergivore est émissive de Gaz à effet de serre du fait des fuites de fluides frigorigènes.

LES ÉLÉMENTS D'AMÉLIORATION

La qualité des données pourrait être fortement améliorée en utilisant les quantités de recharges des fluides frigorigènes. Ceci permettrait de valoriser les efforts fait en matière d'entretien des climatisations et l'utilisation raisonnée de celles-ci.

7.4.4. Les émissions issues de la biomasse (artificialisation)

L'analyse de ce poste se concentre sur la consommation d'espace NAF (Naturel Agricole et Forestier). Les autres éléments rentrant dans le calcul de ce poste ne concernent pas la collectivité.

Les émissions liées au changement d'affectation des sols représentent **78 tCO₂e** en 2024.

L'étude porte sur 2024 et les données concernent uniquement cette année-là.

Source : Suivi interne de la collectivité sur la consommation des espaces NAF par année

Facteurs d'émissions (FE) et valeurs utilisées pour la part artificialisation :

Source	Valeur physique	Valeur du FE
Prairie vers imperméabilisées	0,27 ha	290 000 kgCO ₂ e/ha

Le graphique ci-dessous reprend les changements d'affectation des sols par « site » pour 2024 qui se sont traduits par de l'imperméabilisation de prairie :

Sites concernés par le changement d'affectation des sols



LES ESSENTIELS

Les espaces NAF sont à la fois des puits de carbone mais aussi une source d'émissions de CO₂, CH₄ et N₂O quand ces espaces changent d'affectation. La limitation de l'artificialisation est un enjeu majeur pour conserver les puits de carbone, préserver la biodiversité et pour répondre aux enjeux de l'adaptation au changement climatique.

7.4.5. Les déplacements domicile-travail

L'analyse des déplacements domicile-travail des employés de la CC Vallée de l'Hérault a été menée à partir d'une enquête de mobilité diligentée auprès de l'effectif de la collectivité à la date de calcul du bilan carbone. L'enquête a été menée entre le mois de juillet et septembre 2025.

Les émissions liées aux trajets domicile-travail des agents représentent **523 tCO₂e** en 2024.

Source des données d'activité : enquête Google Forms menée auprès des agents de la ville

Les résultats de l'enquête sont résumés ci-dessous :

Nombre de réponses	146
Nombre d'agent au 31/12/2024	311
Taux de retour	47%
Taux de non-retour/ incertitude	53%

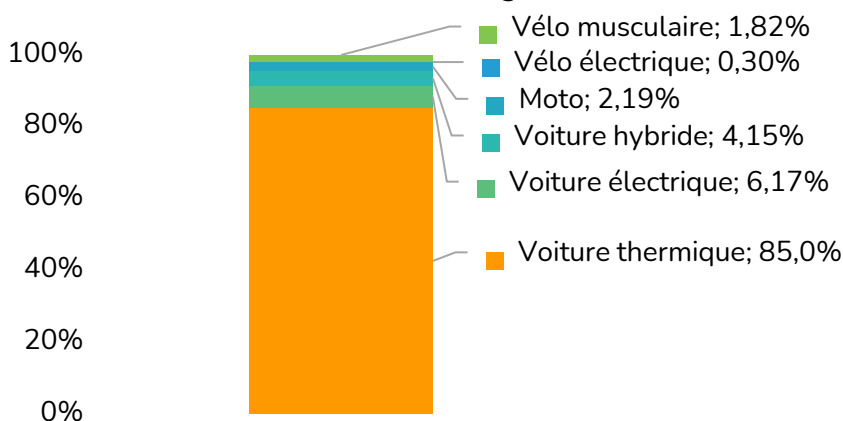
Le tableau ci-dessous reprend les résultats de l'enquête sur le mode de déplacement :

Source	Valeurs déclarées*	Valeur du FE
A pied	9 768 km	0,00 kgCO ₂ e/km
Moto >= 250cm ³	52 721 km	0,19 kgCO ₂ e/véhicule.km
Trottinette	2 301 km	0,01 kgCO ₂ e/véhicule.km
Vélo "musculaire"	41 448 km	0,00 kgCO ₂ e/km
Vélo électrique	7 170 km	0,01 kgCO ₂ e/véhicule.km
Voiture E85	32 975 km	0,16 kgCO ₂ e/véhicule.km
Voiture électrique	148 385 km	0,10 kgCO ₂ e/véhicule.km
Voiture essence	825 485 km	0,24 kgCO ₂ e/véhicule.km
Voiture gazole	1 183 479 km	0,23 kgCO ₂ e/véhicule.km
Voiture hybride non rechargeable	57 514 km	0,23 kgCO ₂ e/véhicule.km
Voiture hybride rechargeable	42 177 km	0,18 kgCO ₂ e/véhicule.km
Total général	2 403 421 km	

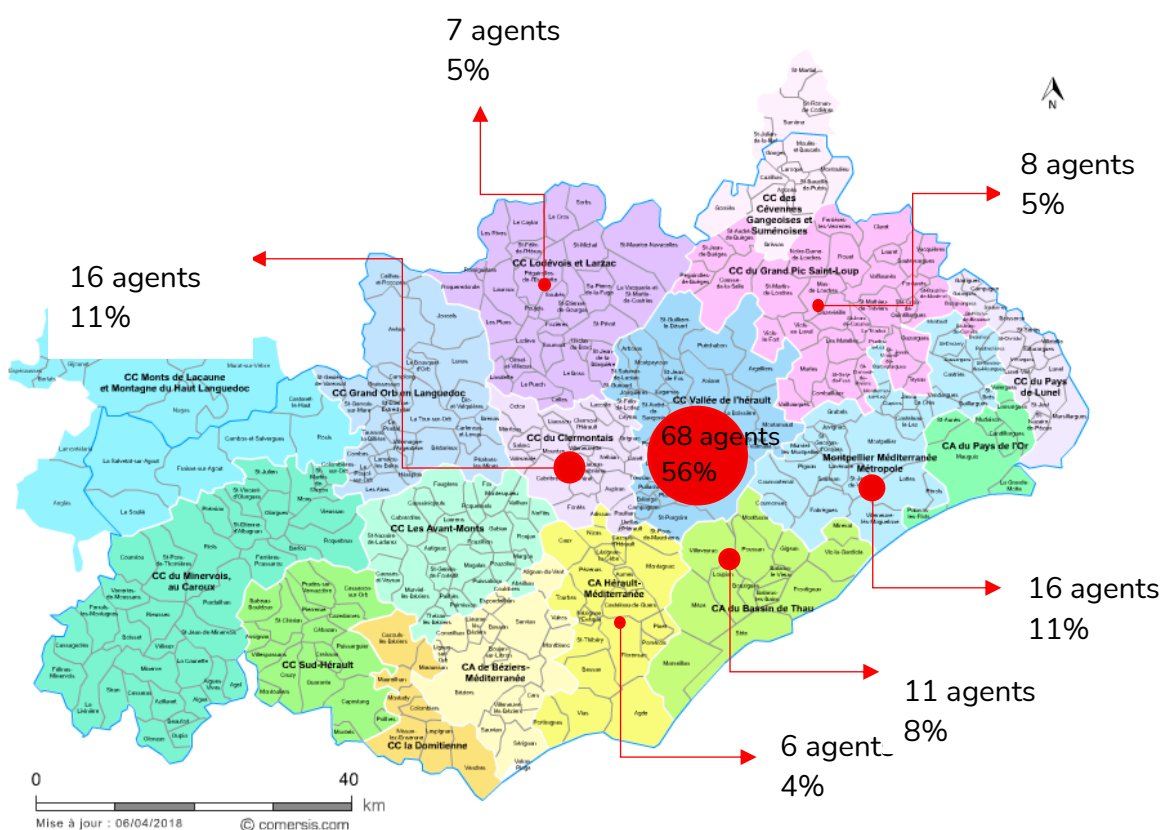
* Valeurs déclarées : nombre de kilomètres effectués par les agents ayant répondu, appliqué à 100% des agents.

Kilométrage moyen/an	7 728 km
Kilométrage moyen/jour travaillé	34 km
Emissions par agent/an	1,6 tCO ₂ e

Part modale des agents de la CC VH



La carte ci-dessous reprend la domiciliation des agents ayant répondu à l'enquête :

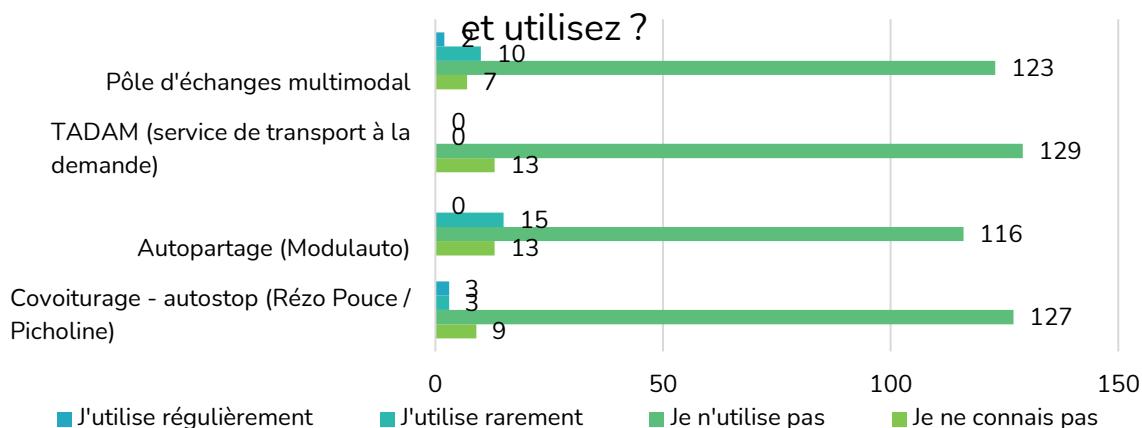


LES ESSENTIELS

Les agents habitent majoritairement sur le territoire de la CC mais une part assez significative est logée en dehors du territoire. Les transports en commun ne répondent généralement pas à la demande des agents. Les agents font en moyenne 34 km/jour travaillé pour se rendre sur leur lieu de travail. Le mode de transport essentiel reste le transport individuel thermique. 2,1% des trajets effectués (en km) n'ont aucun impact en matière de CO2e (à pied, trottinette et vélo musculaire).

Le graphique ci-dessous reprend l'appropriation par les agents des différentes offres de transports de la collectivité :

Parmi les services de mobilités proposées par la CC Vallée de l'Hérault quels sont ceux que vous connaissez et utilisez ?

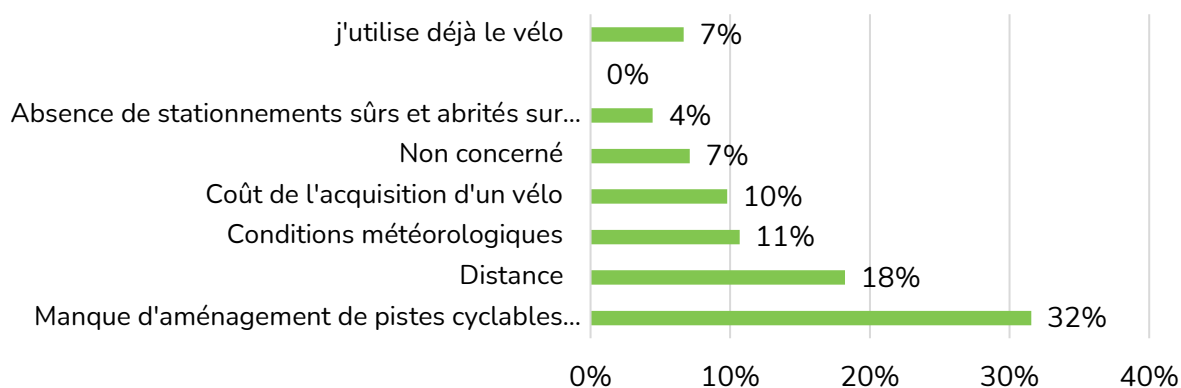


LES ESSENTIELS

Les services récents proposés par la CC Vallée de l'Hérault ne sont pas encore suffisamment connus et/ou utilisés par les agents. L'hétérogénéité des profils et l'éloignement d'une part significative des agents expliquent en partie les raisons de ces résultats.

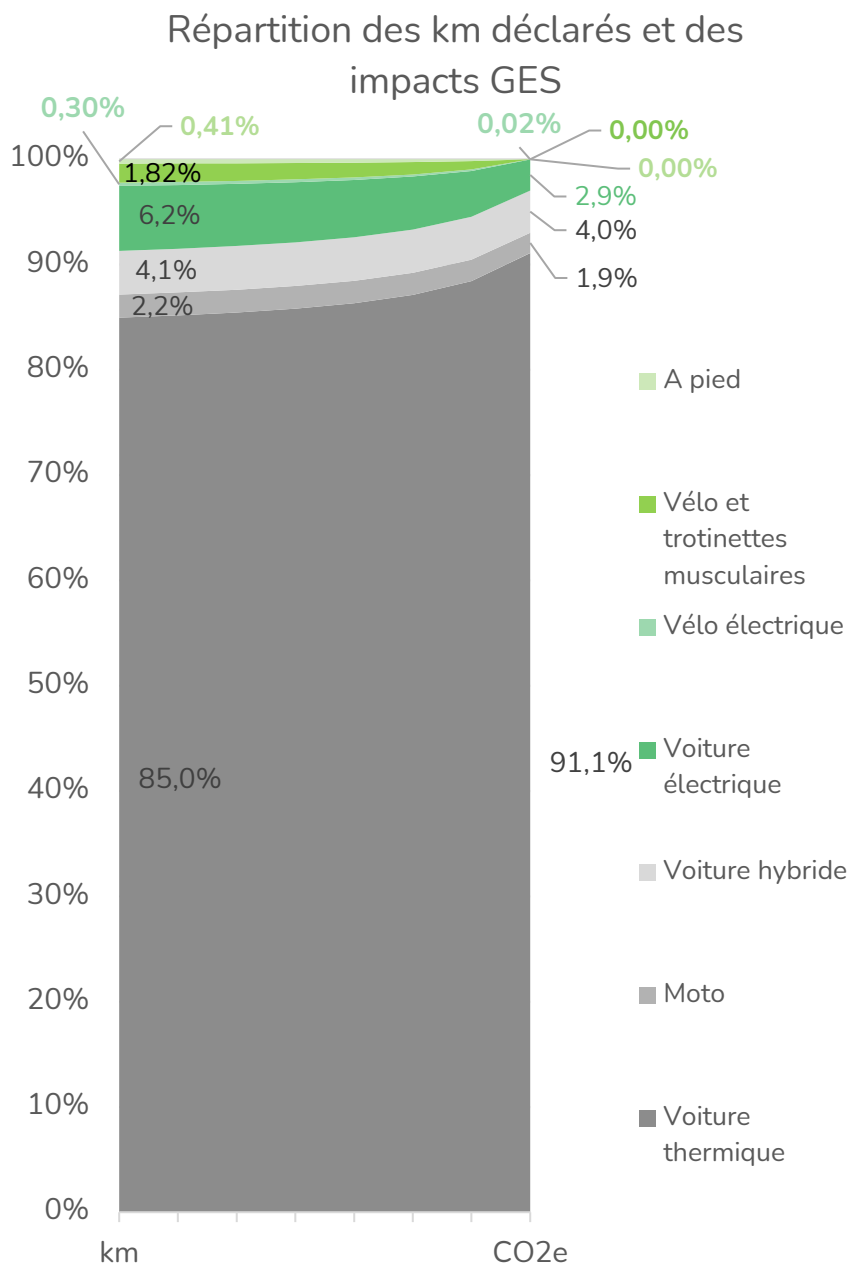
Le graphique ci-dessous reprend les différents freins à l'usage du vélo pour les agents de la collectivité :

Quel est le frein à l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail ?



LES ESSENTIELS

Le manque d'aménagement de pistes cyclables et la distance à parcourir sont les deux freins principaux à l'usage régulier du vélo pour les déplacements domicile-travail (50% des réponses obtenues)



LES ESSENTIELS

85% des kilomètres parcourus en véhicules thermiques représentent 91% de l'impact en CO2e de la mobilité domicile-travail des agents la CC.

Seulement 2,2% des km parcourus n'ont aucun impact sur les émissions de GES. Cela s'explique par une distance domicile-travail généralement supérieure à 10 km (distance au-delà de laquelle l'utilisation du vélo est rendue plus difficile).

LES ÉLÉMENTS D'AMÉLIORATION

Améliorer le taux de retour à l'enquête pour affiner les résultats.

7.4.6. Les déplacements professionnels

Sont repris dans ce poste uniquement les déplacements professionnels avec des moyens de transport non opérés (n'appartenant pas) à la collectivité.

Les émissions liées aux déplacements professionnels des agents représentent **5 tCO₂e** en 2024.

Facteurs d'émissions (FE) et valeurs utilisées pour les déplacements professionnels :

Source	Valeur physique	Valeur du FE
Voiture	20 397 km	0,23 kgCO ₂ e/véhicule.km
Train	302 km	0,03 kgCO ₂ e/passager.km

Source des données : fichier Excel de suivi de remboursement des frais professionnels

LES ESSENTIELS

Les déplacements professionnels effectués avec des véhicules personnels ou en train représente une part faible du BEGES : 5 tCO₂e soit moins de 1% des émissions liées aux déplacements qui représentent au total 626 tCO₂e (déplacements professionnels avec les véhicules détenues par la collectivité 98 tCO₂e + déplacements professionnels 5 tCO₂e et déplacement domicile-travail 523 tCO₂e). Les efforts doivent se concentrer sur la réduction de l'utilisation de véhicules thermiques dans le cadre du travail.

LES ÉLÉMENTS D'AMÉLIORATION

Identifier le type de véhicule utilisé (électrique, gazole, électrique, hybride ...) dans le cadre des trajets professionnels

Intégrer les déplacements effectués par les élus dans le cadre de leur mission.

7.4.1. Les achats de biens

Ce poste analyse l'ensemble des intrants de la collectivité qui ne sont pas comptabilisés ailleurs. La disponibilité de la donnée en unité physique est difficile à obtenir. La plupart des émissions liées aux achats de la collectivité ont été calculées à partir des ratios monétaires fournis par la base carbone. Cette méthode, bien qu'insatisfaisante, car elle présente par nature une forte incertitude, permet d'identifier les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre.

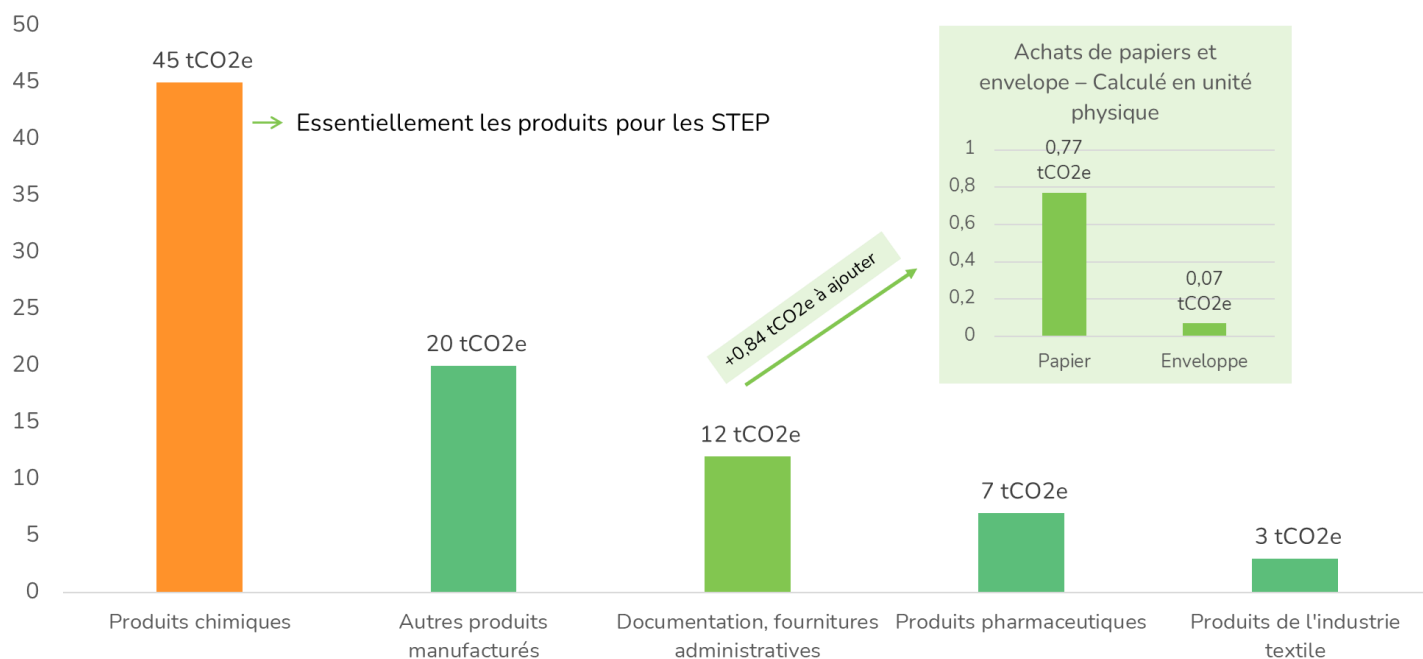
Les émissions liées aux achats de biens représentent **523 tCO₂e** en 2024.

Source des données : Suivi interne sur les consommations de papier et d'enveloppes, balance comptable pour les données en valeurs monétaires

Facteurs d'émissions (FE) et valeurs utilisées pour les achats de biens :

Source	Valeur physique	Valeur du FE
Papier	335 ramettes	2,29 kgCO ₂ e/unité
Enveloppe	0,234 tonnes	297 kgCO ₂ e/tonne
Matériel électrique à batterie	3 unités	2 kgCO ₂ e/unité
Matériel électrique à fil	2 unités	32 kgCO ₂ e/unité
Aspirateur	1 unité	83 kgCO ₂ e/unité
Four	1 unité	218 kgCO ₂ e/unité
Lave-linge	3 unités	341 kgCO ₂ e/unité
Lave-Vaisselle	1 unité	962 kgCO ₂ e/unité
Robot	1 unité	41 kgCO ₂ e/unité
Sèche-linge	3 unités	302 kgCO ₂ e/unité
Frigo	3 unités	299 kgCO ₂ e/unité
Appareil photo	1 unité	31 kgCO ₂ e/unité
Fournitures non stockées*	74 k€	603 kgCO ₂ e/keuro
Fournitures administratives	26 k€	357 kgCO ₂ e/keuro
Produits pharmaceutiques	37 k€	194 kgCO ₂ e/keuro
Fournitures scolaires	9 k€	357 kgCO ₂ e/keuro
Habillement et vêtement de travail	11 k€	271 kgCO ₂ e/keuro
Fournitures d'entretien	16 k€	231 kgCO ₂ e/keuro
Fournitures de petit équipement	46 k€	231 kgCO ₂ e/keuro

*Produits chimiques pour les STEP essentiellement



LES ÉLÉMENTS D'AMÉLIORATION

La qualité de la donnée pourra être fortement améliorée par la mise en place de suivis internes sur les achats mais également par la coopération avec les fournisseurs.

Les fournisseurs sont la première source de données pour obtenir des éléments précis sur les émissions de gaz à effet de serre de leur produit.

Pour le prochain bilan, une méthodologie doit être mise en place pour collecter ces éléments et traiter les données en unité physique et non en euros.

7.4.2. Les immobilisations

Ce poste recouvre les investissements dans des biens durables (ceux qui font l'objet d'un amortissement comptable ou qui représente un investissement « lourd » pour la collectivité).

Les émissions liées aux immobilisations représentent **630 tCO₂e** en 2024.

Source des données : Suivi Excel interne sur les surfaces des bâtiments et la création de nouvelle voirie et de la balance comptable 2024.

Précisions méthodologiques :

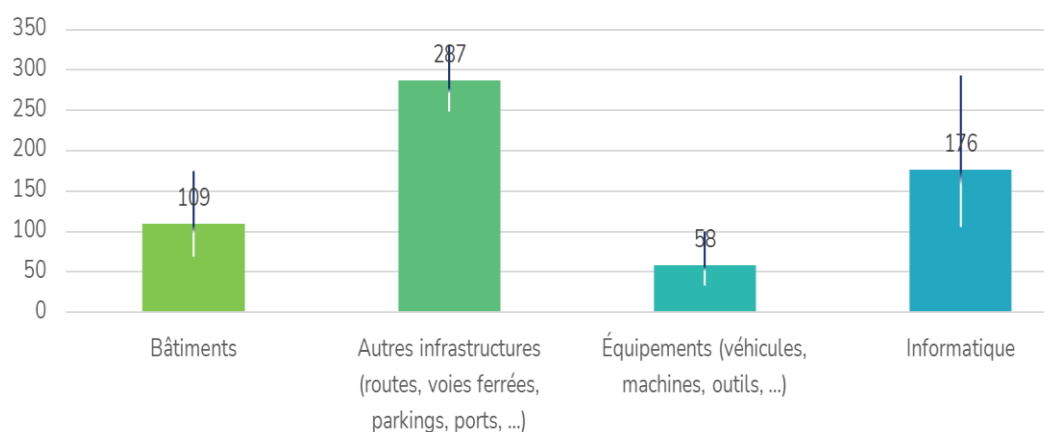
- **Bâtiment** : prise en compte de l'ensemble des bâtiments dont la collectivité est propriétaire. Il est considéré que la collectivité ne renouvelle pas régulièrement son patrimoine bâtiminaire donc la surface de la totalité des bâtiments est intégrée dans l'analyse avec un amortissement de 50 ans. La durée d'amortissement correspond à ce qui a été délibéré et voté.
- **Autres infrastructures** : elles correspondent pour la collectivité à la construction de nouvelles voiries. La voirie ne s'amortissant pas comptablement, seules les nouvelles constructions de 2024 sont donc prises en compte.
- **Equipements** : ils correspondent essentiellement aux véhicules, à l'achat de mobilier et de machines et équipement. Les collectivités renouvellent régulièrement leurs équipements. Il a été retenu de déclarer chaque année les immobilisations acquises sans appliquer d'amortissement. Les équipements du type véhicule de collecte ont été retirés de l'analyse car pris en compte dans l'analyse de la compétence « déchets ».
- **Informatique** : le matériel informatique est considéré comme renouvelé régulièrement par une collectivité, il a été retenu de déclarer chaque année le matériel informatique acquis sans appliquer d'amortissement.

Facteurs d'émissions (FE) et valeurs utilisées pour la comptabilisation des immobilisations :

Source	Valeur physique	Valeur du FE
Bâtiments		
Bâtiments communautaires	8 415 m ²	650 kgCO ₂ e/m ²
Autres infrastructures		
Voie	6 215 m ²	25 kgCO ₂ e/m ²
Trottoir	3 287 m ²	40 kgCO ₂ e/m ²
Equipements		
Véhicules	3,4 tonnes	5 500 kgCO ₂ e/tonne
Autres produits manufacturés	15 k€	231 kgCO ₂ e/keuro
Machines et équipements	13 k€	273 kgCO ₂ e/keuro
Autres produits métalliques	92 k€	317 kgCO ₂ e/keuro
Meubles	97 k€	231 kgCO ₂ e/keuro

Informatiques		
Ecran	1 unité	1 083 kgCO2e/unité
Imprimante	2 unités	88 kgCO2e/unité
Autres matériels informatiques	191 k€	917 kgCO2e/keuro

Le graphique ci-dessous reprend la déclaration en tCO2e du poste immobilisations par catégorie :



LES ÉLÉMENTS D'AMÉLIORATION

Bâtiments et autres infrastructures : se servir du tonnage de matières utilisées dans la construction de bâtiment et de voirie.

Équipements et informatique : lister les achats par unité et ne plus utiliser les ratios monétaires.

La mise en place de ces éléments réduira fortement les incertitudes sur ce poste.

Pour le prochain bilan, une méthodologie doit être mise en place pour collecter ces éléments et traiter les données en unité physique et non en euros.

7.4.3. Les achats de services

Ce poste représente un poids important dans le BEGES d'une collectivité. Contrairement à une entreprise, les collectivités n'ont pas vocation à produire des biens, ce qui limite l'impact des achats de bien. Cependant, pour mener à bien ces missions, elles ont régulièrement recours à des achats de services qui peuvent se traduire par l'achat de prestation de conseil, prestation d'assistant à maîtrise d'ouvrage, à des prestataires de nettoyage ou sécurité...

L'ensemble des émissions a été calculée à partir des ratios monétaires.

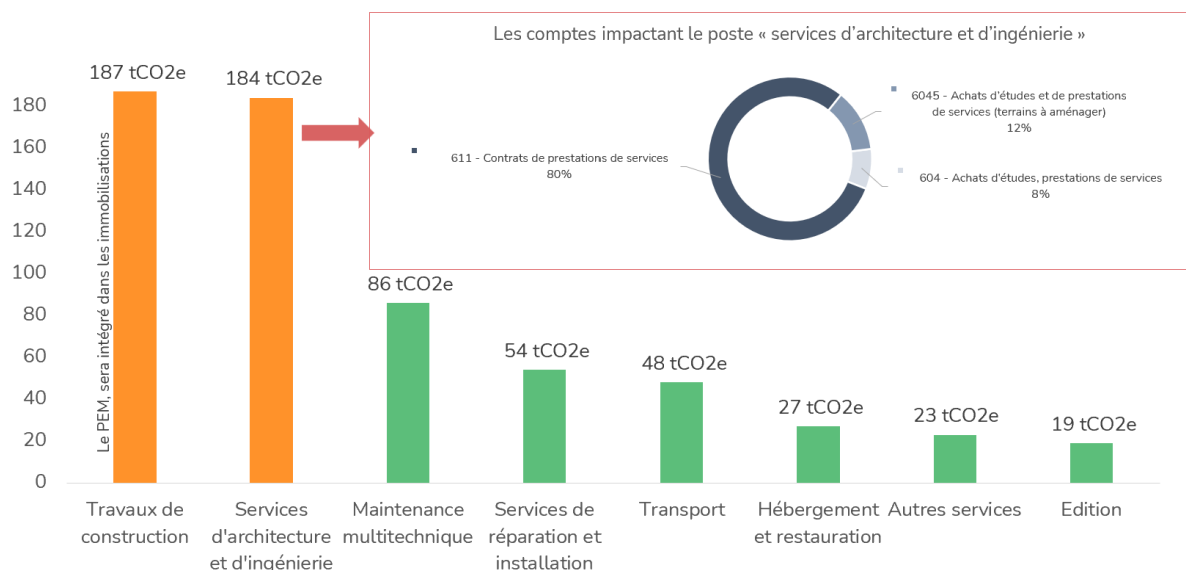
Les émissions liées aux achats de services représentent **672 tCO₂e** en 2024.

Source des données : balance comptable 2024.

Facteurs d'émissions (FE) et valeurs utilisées pour les achats de services :

Source	Valeur physique	Valeur du FE
Agences de voyage, voyagistes, réservations	3 k€	215 kgCO ₂ e/keuro
Arts, spectacles, musées, bibliothèques	40 k€	104 kgCO ₂ e/keuro
Assurance	101 k€	77 kgCO ₂ e/keuro
Autres services	147 k€	157 kgCO ₂ e/keuro
Constructions et travaux de construction	763 k€	245 kgCO ₂ e/keuro
Edition	194 k€	96 kgCO ₂ e/keuro
Maintenance multitechnique	402 k€	215 kgCO ₂ e/keuro
Services auxiliaires aux services financiers	20 k€	73 kgCO ₂ e/keuro
Services d'architecture et d'ingénierie/ services de contrôle et analyses techniques	1 803 k€	102 kgCO ₂ e/keuro
Services de poste et de courrier	51 k€	116 kgCO ₂ e/keuro
Services de recherche et développement	62 k€	78 kgCO ₂ e/keuro
Services de réparation et installation de machines et d'équipements	274 k€	196 kgCO ₂ e/keuro
Services de télécommunications	114 k€	136 kgCO ₂ e/keuro
Services d'hébergement et de restauration	108 k€	250 kgCO ₂ e/keuro
Services juridiques et comptables	34 k€	67 kgCO ₂ e/keuro
Transports terrestres et transports par conduites	151 k€	319 kgCO ₂ e/keuro
Travaux d'impression et de reproduction	8 k€	210 kgCO ₂ e/keuro

Le graphique ci-dessous reprend les principaux postes d'émissions par catégories :



LES ESSENTIELS

La construction du Pôle d'Echange Multimodal est intégrée à la date de l'étude dans les comptes de fonctionnement. Ce compte sera par la suite basculé dans le poste « immobilisations ».

LES ELEMENTS D'AMELIORATION

La qualité de la donnée pourra être fortement améliorée par la mise en place de suivis internes sur les achats de service mais également par la coopération avec les fournisseurs.

Les fournisseurs sont la première source de donnée pour obtenir des éléments précis sur les émissions de gaz à effet de serre de leur prestation.

Pour le prochain bilan, une méthodologie doit être mise en place pour collecter ces éléments et traiter les données en unité physique et non en euros.

7.4.4. La gestion des déchets

La collectivité CC Vallée de l'Hérault a la compétence déchets. Elle s'occupe de la collecte et du traitement des déchets soit en direct soit au travers du Syndicat Cœur d'Hérault (SCH).

Dans la réalisation d'un état des lieux d'un BEGES Patrimoine et Compétences, les activités qu'elles soient gérées en direct, déléguées ou confiées à un syndicat doivent être comptabilisées dans le bilan de la CC.

Les résultats présentés ci-dessous représentent donc l'ensemble des émissions liées à la compétence déchets de la collectivité.

Il est important de noter que les facteurs d'émissions liés aux déchets prennent en compte la totalité du process de la collecte au traitement des déchets. Ce qui signifie que le carburant nécessaire à la collecte, par exemple, fait partie de la valeur du FE donné et n'est donc pas comptabilisé dans la partie carburant (7.4.2) et est donné à titre d'information.

Le poids de ce poste dans le BEGES est important puisque l'on est sur des données territoriales (compétence) et non sur des données patrimoniales.

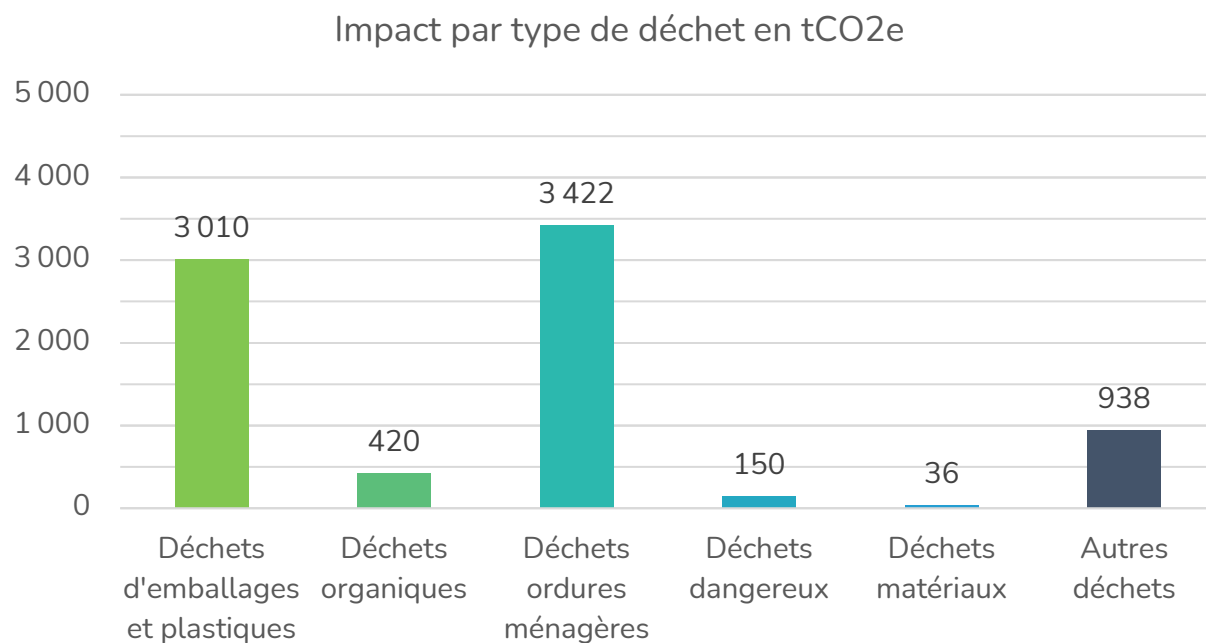
Les émissions liées à la compétence déchets représentent **7 977 tCO₂e** en 2024.

Source des données : Rapport annuel SCH 2024 et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service des déchets ménagers CC Vallée de l'Hérault 2024.

Facteurs d'émissions (FE) et valeurs utilisées pour les déchets :

Source	Valeur physique	Valeur du FE
Emballages ménagers	2 231 tonnes	737 kgCO ₂ e/tonne
Menuiserie	2 tonnes	269 kgCO ₂ e/tonne
Bois	740 tonnes	269 kgCO ₂ e/tonne
Carton	432 tonnes	737 kgCO ₂ e/tonne
Verre	1 685 tonnes	496 kgCO ₂ e/tonne
Polystyrène	6 tonnes	2 060 kgCO ₂ e/tonne
Déchets alimentaires	1 039 tonnes	140 kgCO ₂ e/tonne
Déchets verts	1 961 tonnes	140 kgCO ₂ e/tonne
Ordures ménagères	6 013 tonnes	412 kgCO ₂ e/tonne
Ordures non recyclables	1 961 tonnes	412 kgCO ₂ e/tonne
Déchets municipaux	332 tonnes	412 kgCO ₂ e/tonne
Déchets diffus spécifiques	178 tonnes	844 kgCO ₂ e/tonne
Métaux	441 tonnes	938 kgCO ₂ e/tonne
Déchets inertes	2 082 tonnes	13 kgCO ₂ e/tonne
Plâtre	135 tonnes	52 kgCO ₂ e/tonne
Bois combustion	93 tonnes	23 kgCO ₂ e/tonne
Déchets d'équipement électrique	438 tonnes	1 995 kgCO ₂ e/tonne
Textile linge et chaussures	128 tonnes	500 kgCO ₂ e/tonne

Le graphique ci-dessous reprend la déclaration par type de déchet :



LES ELEMENTS D'AMELIORATION

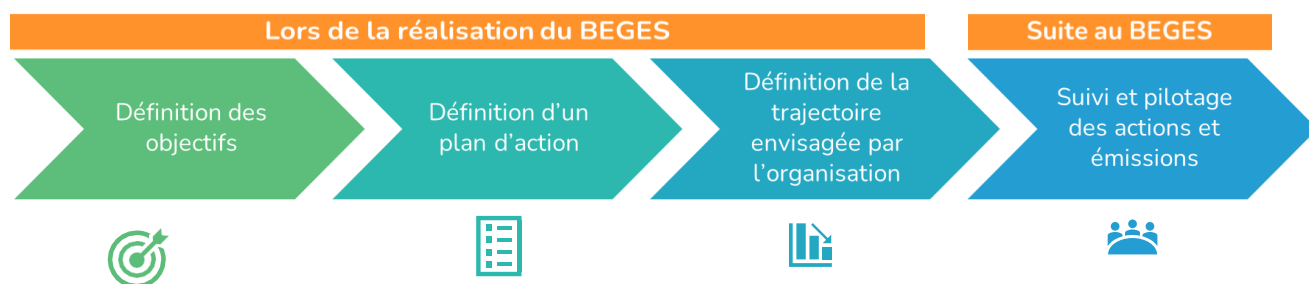
Pour affecter les déchets collectés par le SCH, une clé de répartition a été utilisée en fonction du nombre d'habitants de chacune des collectivités adhérentes au syndicat.

Pour affiner l'analyse, il faudrait mettre en place une méthodologie en collaboration avec SCH pour comptabiliser précisément les déchets produits par la collectivité.

8. Plan de transition

Un plan de transition définit l'ensemble des **actions** et des **moyens** envisagés pour la réduction des émissions liées aux activités d'une organisation, et l'évolution de ces activités afin de les rendre compatibles avec un monde bas carbone respectant l'**Accord de Paris**.

Les étapes de la mise en œuvre d'un plan de transition :



Pour établir le plan de transition, des groupes de travail ont été mis en place sur les grandes thématiques : bâtiments-énergie, mobilité, achats de biens et de services, déchets.

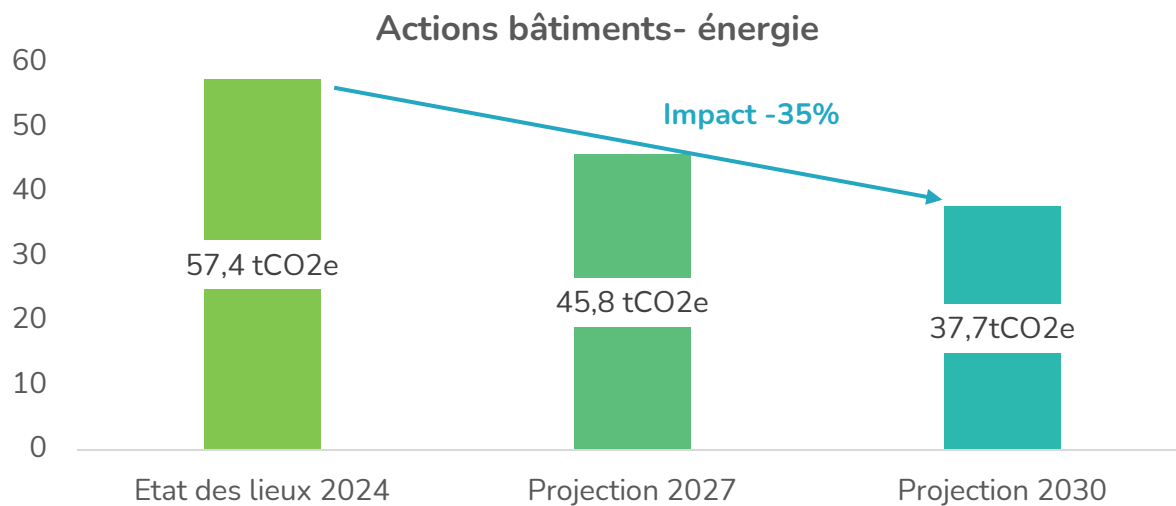
Les actions et moyens sont repris par poste :

8.1. Bâtiments - Energie

Les actions décidées sont les suivantes :

- Réalisation d'un audit énergétique pour l'ensemble des bâtiments communautaires
- Mise en place du schéma directeur des énergies
- Production d'énergie locale : mise en place de production photovoltaïque pour autoconsommation et autoconsommation collective
- Suppression de la chaudière gaz à la crèche de Saint-André-de-Sangonis
- Sensibilisation de l'ensemble des agents : consignes de températures, écogestes, référents sobriété, serre-file climatique.

Le graphique ci-dessous reprend la projection des émissions de GES attendue après la mise en place des actions citées ci-dessus :



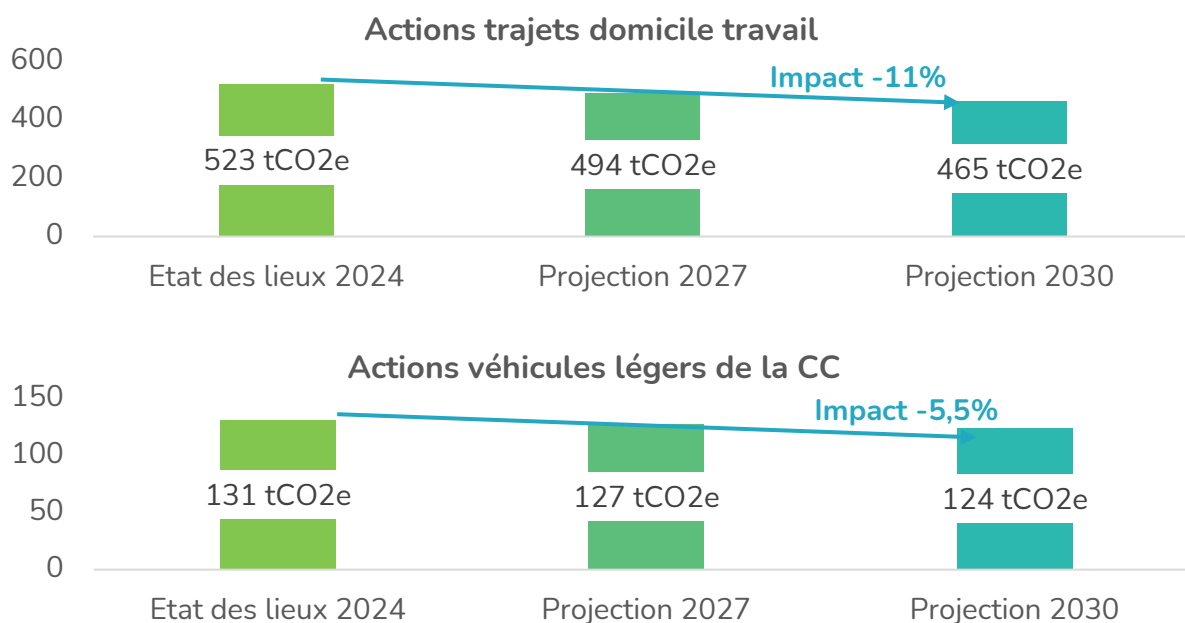
Gains attendus : 19,7 tCO2e

8.2. Mobilité

Les actions décidées sont les suivantes :

- Optimisation des déplacements au quotidien : favoriser les visioconférences ou le covoiturage, informer sur le report modal vers des modes de transports moins carbonés.
- Optimisation du travail à distance : assouplir le télétravail (conditions et règlement) avec une amélioration des outils de télétravail (micollab, outils de visio, équipement visio pour les salles de réunion ...).
- Accélération du développement des pistes cyclables sur le territoire.
- Mise en place de nouvelles lignes de bus (par exemple le CHNS).
- Mise en place du forfait mobilité durable.
- Evolution du parc de véhicules : remplacement des véhicules anciens et les plus polluants en priorité et acquisition de véhicules électriques en fonction des usages des services.
- Accompagnement au changement par la sensibilisation et la formation : éco conduite, formation véhicules électriques, formation vélo/VAE, formation/animation co-voiturage, équipement des sites avec des arceaux vélos et stationnements vélos sécurisés.

Les graphiques ci-dessous reprennent la projection des émissions de GES pour les trajets domicile-travail et pour la mobilité professionnelle avec les véhicules de la collectivité :

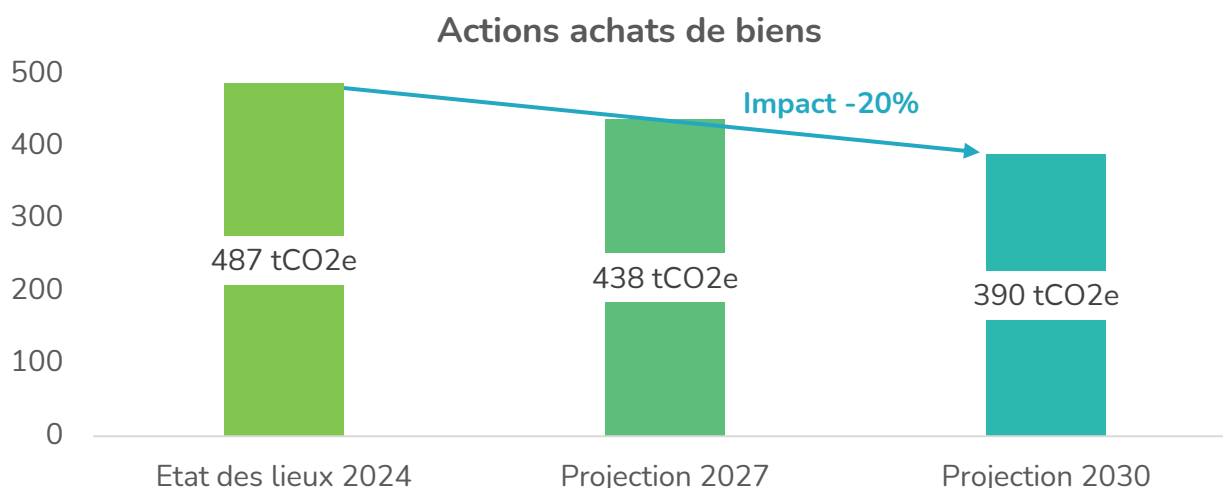


Gains attendus : 61,9tCO₂e

8.3. Achats – Biens et services

Les actions décidées sont les suivantes :

- Se mettre en conformité avec la loi AGEC quant à l'acquisition de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées
- Création d'un lot couplé au lot des fournitures.
- Tendre vers un schéma de promotion des achats durables simplifié.
- Intégrer un réseau d'acheteurs publics type RESOCC.
- Travailler sur l'usage du numérique : choix de l'agent sur le format de la fiche de paie (papier ou numérique), dématérialisation des processus métiers, instaurer un pourcentage de matériel informatique reconditionné (minimum respect loi AGEC), prolonger la durée de vie des équipements informatiques, site internet ecofriendly, mutualisation des achats techniques.
- Proposer une fois par semaine un repas à base de protéine végétale en crèche.
- Développer les « éco-critères » pour les fonds de concours.



L'état des lieux de 2024 reprend les postes achats de biens 253tCO2e + Informatique 176 tCO2e + équipements 58 tCO2e.

Gains attendus : 97tCO2e

8.4. Déchets

Les actions décidées sont les suivantes :

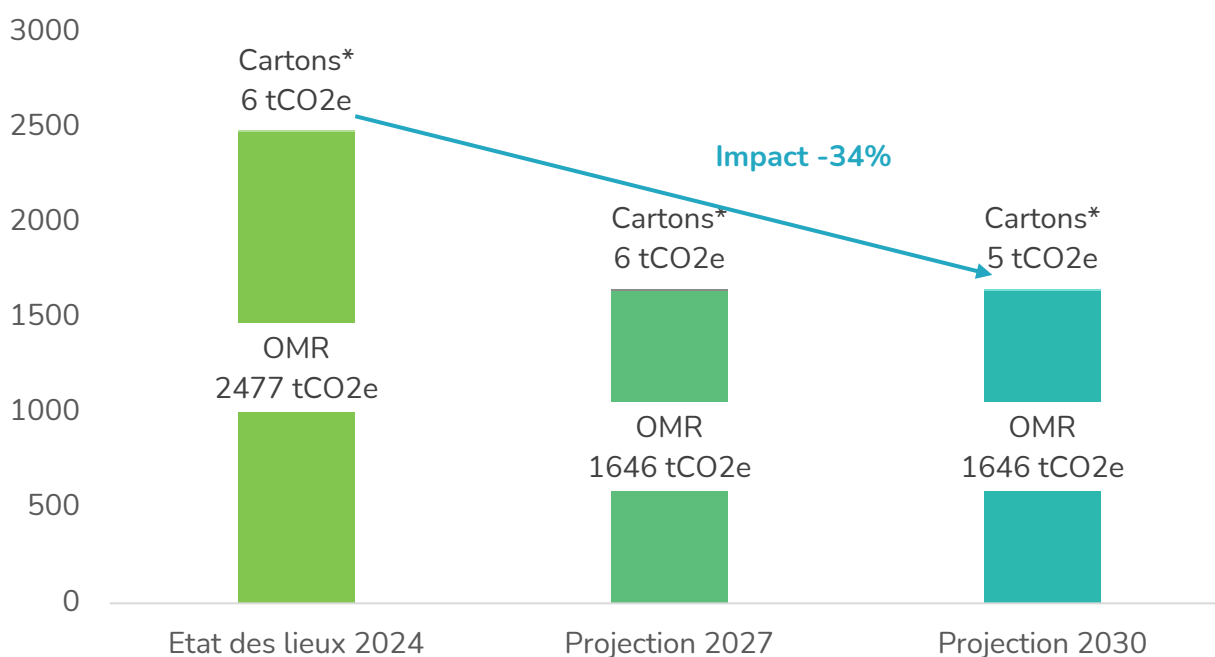
Actions sur la collecte et le traitement des déchets :

- Diviser par 2 l'enfouissement des déchets en 5 ans
- Mise en place d'un nouveau schéma de collecte
- Mise en place de points d'apport volontaire dans le centre bourg
- Arrêt des mini-bennes 3,5T
- Mise en place de la tarification incitative

Actions sur la réduction à la source des déchets :

- Faire un sourcing sur les entreprises engagées (RSE), achats plus systématiques en réemploi (exemple : SCOP3, la Grande Conserve, Interlock...)
- Adhérer à la plateforme dédiée à la fonction publique web enchère AGORASTORE pour vendre ou acheter du matériel de seconde main
- Collecte de cartons : tri et massification des cartons dans les services pour les valoriser auprès d'opérateurs du territoire (action EIT)

Actions OMR et cartons



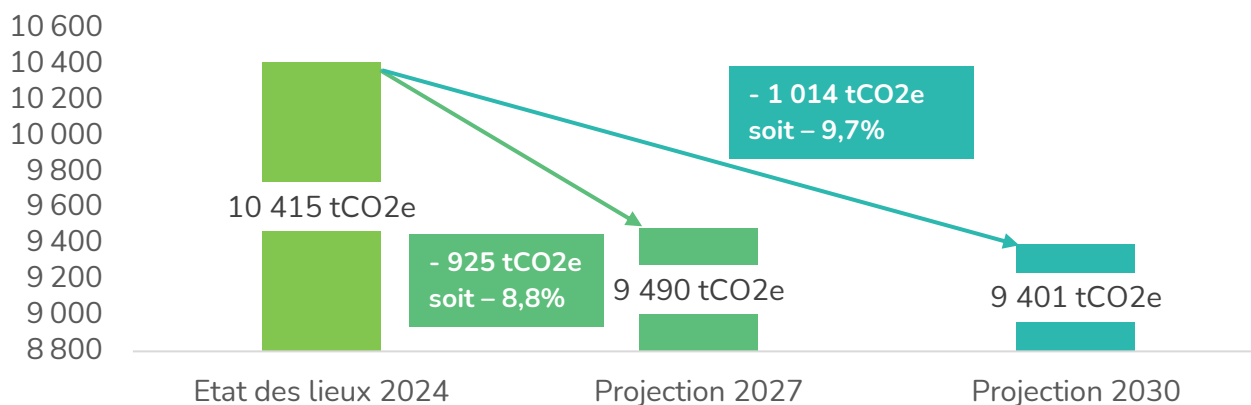
Gains attendus : **831tCO2e**

8.5. Synthèse du plan de transition

Les émissions de GES ont été estimées pour les échéances 2027 (prochain bilan) et 2030 (première échéance de la stratégie nationale bas carbone) en prenant en compte les actions citées ci-dessus.

Les actions valorisées d'ici 2027 sont des actions déjà commencées en 2024 ou des projets déjà validés avec une facilité de mise en œuvre. Lors du prochain bilan, la collectivité pourra valoriser les impacts des différentes mesures mises en place.

Les actions valorisées d'ici 2030 s'inscrivent dans un changement organisationnel (mise en place d'une politique d'achat durable, sensibilisation des agents ...) et/ou nécessitent un temps de déploiement des actions sur plusieurs années (discussion avec le département pour la mise en place de lignes de bus, réalisation des audits énergétiques suivi des travaux ...). Ces actions sont validées et la collectivité a la volonté de les mettre en œuvre.



Le plan de transition effectué est sincère avec les éléments connus à ce jour. Les réductions de GES attendues devraient être le minimum constaté. Certains projets comme la mise en place de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation sur les sites des STEP pourrait avoir un impact très important (-172 tCO₂e) mais la faisabilité doit être étudiée.

9. Glossaire

A

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, devenu l'Agence de la transition écologique, est un établissement public participant à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Année de référence : Année, établie lors du premier bilan, à laquelle est comparé chaque nouveau bilan. Elle est la même d'un exercice de bilan à un autre, sauf si changement de périmètre.

Année de reporting : Année sur laquelle portent les données d'activité collectées pour établir le bilan d'émissions de GES.

B

Bas Carbone : Qualifie l'ambition de contribuer à l'atténuation au changement climatique à un niveau conforme aux objectifs de l'Accord de Paris de 2015, ou aux futurs accords politiques mondiaux susceptibles de remplacer l'Accord de Paris dans les années à venir. Une stratégie de décarbonation, par exemple, est bas carbone si les objectifs de la stratégie, qui comprennent les objectifs de performance carbone, sont à la hauteur de ce niveau d'ambition. (Source Act Pas à Pas)

Base de données de facteurs d'émission : Documentation de facteurs d'émission pouvant être utilisés lors des calculs du BEGES. La *Base Empreinte*® reste l'option à privilégier.

C

CO2 équivalent (CO2e) : unité permettant de comparer le forçage radiatif d'un GES à celui du dioxyde de carbone, calculé à l'aide de la masse de GES donné, multipliée par son potentiel de réchauffement global (PRG), fourni par le GIEC (adapté de la norme NF-ISO 14064-1)

Compensation carbone : Mécanisme pour compenser entièrement ou partiellement les émissions de GES d'une organisation, pouvant être déclenché directement par un processus situé en dehors du périmètre opérationnel de l'organisation, ou bien indirectement par l'achat de réduction de GES sous la forme de crédits carbone, effectuée par une tierce partie (adapté de la norme NF-ISO 14069)

D

Donnée d'activité : Mesure quantitative d'une activité donnée, occasionnant l'émission ou la suppression de GES (adapté de la norme NF ISO 14064-1:2018).

Une donnée d'activité peut être réelle (physique ou comptable), extrapolée, statistique ou approchée.

E

Émissions directes de GES : Emissions de GES des sources appartenant ou étant contrôlées par la personne morale.

Émissions indirectes de GES : Emissions de GES qui découlent des opérations et activités de la personne morale mais provenant de sources de GES ne lui appartenant pas ou n'étant pas sous son contrôle.

Émissions évitées : Réductions d'émissions d'autres parties prenantes, par les activités, produits et/ou services d'une organisation. Ces réductions ont donc lieu en dehors de son périmètre d'activité. Elles sont évaluées en rapport à un scénario de référence. L'organisation ne doit pas déduire ces émissions évitées des émissions totales.

Emissions significatives : Au sein du périmètre opérationnel d'une organisation, il est admis que certaines sources d'émission indirectes de GES ne contribuent pas de manière significative au total des émissions indirectes et peuvent, dans certains cas, être écartés du bilan. Les émissions significatives sont alors les émissions de GES quantifiée et déclarée d'une organisation, conformes aux critères de significativité définis par l'organisation (notion issue de l'ISO 14064-1 et du BEGES-R).

Emissions opérées : Emissions directement générées par les activités sous le contrôle direct d'une organisation. Cela inclut les émissions provenant des installations de l'organisation, de sa flotte de véhicules, des biens loués et utilisés, etc. Ces émissions sont considérées comme "émissions directes" dans la classification des émissions selon la norme ISO 14064.

Emissions non opérés : émissions qui proviennent d'activités qui ne relèvent pas directement du contrôle de l'organisation, mais qui sont associées à ses activités indirectement. Cela peut inclure les émissions générées par les fournisseurs, les activités de transport en amont et en aval, etc. Ces émissions sont généralement classées comme "émissions indirectes" dans la classification des émissions.

F

Facteur d'émission (FE) : coefficient rapportant les données d'activité aux émissions de GES. Un facteur d'émission peut être issu de bases de données, élaboré par l'organisation, ou bien être un coefficient dit « en ratios monétaires ».

Forçage radiatif : Il s'agit de la différence entre l'énergie solaire reçue par la Terre et l'énergie rayonnée vers l'espace, causée par un changement dans les facteurs influençant le climat. Cette mesure est exprimée en watts par mètre carré (W/m²). Cette mesure est actuellement positive, l'énergie reçue et supérieure à l'énergie renvoyée : on parle alors de réchauffement climatique.

G

Gaz à Effet de Serre (GES) : Constituants gazeux de l'atmosphère, naturels ou anthropogéniques, qui absorbent et émettent des radiations à des longueurs d'ondes spécifiques dans le spectre des radiations infrarouge émises par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages. Cette propriété cause l'effet de serre.

H

Horizon temporel : Echéances d'un objectif de transition : en général court, moyen ou long terme.

I

Incertitude : Paramètre associé au résultat d'une quantification qui caractérise la dispersion des valeurs pouvant être raisonnablement imputée à la grandeur quantifiée. La méthode Bilan Carbone permet de déterminer des incertitudes de manière qualitative et quantitative.

M

Matrice de collecte des données : Récapitulatif de l'ensemble des données d'activité et des facteurs d'émission utilisés lors du processus de comptabilisation, servant à la documentation de l'organisation (sources, hypothèses, incertitudes, valeur et unité).

P

Périmètre opérationnel : Ensemble des sources d'émissions prises en compte lors d'un exercice de comptabilité carbone d'une organisation ainsi que leur ventilation par poste d'émissions.

Poste d'émissions : Regroupement des émissions de GES provenant de plusieurs sources d'émissions homogènes.

R

Ratios monétaires : Facteur d'émission se présentant sous la forme de valeurs en kgCO₂e/k€ dépensé. Ces FE sont issus de moyennes sur de nombreux produits, et sont par conséquent associés à de très fortes incertitudes.